



## Succession du conjoint survivant mais séparé de corps

-----  
Par lolynet

bonjour

Mon papa est décédé, il n'était pas divorcé au moment de sa mort. Je suis sa fille unique d'une première union, sa femme n'est donc pas ma mère. Le notaire me dit qu'elle est héritière pour 1/4 de la succession même s'ils étaient séparés depuis 20 ans. Ils avaient un contrat de mariage avec séparation de bien. J'ai la preuve qu'ils étaient séparés, n'est-ce pas attaquant ? Pouvez-vous me confirmer qu'elle est bien héritière et que j'ai besoin de son accord pour la vente de la maison notamment ?

merci